

**EMOVA GROUP**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14 993 740,05 euros  
Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris  
421 025 974 R.C.S. Paris.

**Formulaire de vote par correspondance  
à l'Assemblée générale des obligataires en date du 20 décembre 2016  
(réunie dans le cadre de la procédure de sauvegarde financière accélérée  
ouverte par le Tribunal de commerce de Paris le 22 novembre 2016)**

Nom et prénom ou dénomination sociale : .....

Domicile ou siège social : .....

Représentant légal : .....

Titulaire de ..... obligations ordinaires

Titulaire de ..... obligations convertibles

**RESOLUTION UNIQUE**

L'assemblée générale, connaissance prise du projet de plan de sauvegarde financière accélérée,  
l'approuve dans toutes ses stipulations.

POUR   
CONTRE   
ABSTENTION

Fait à ....., le ..... 2016

Signature

**AVERTISSEMENTS**

**La participation à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'obligataire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au jour de l'assemblée :**

- **soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la société par la Société Générale Securities Services – Service aux Émetteurs – 32, rue du Champ de Tir – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3,**
- **soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.**

**L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.**

**Il ne sera tenu compte que des formulaires dûment remplis, signés et accompagnés de la justification de la propriété des titres, envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception et reçus par la Selarl Bauland, Carboni, Martinez & associés, 35-37, avenue Sainte-Foy - 92200 Neuilly sur Seine (à l'attention de Maître Carole Martinez) au plus tard le 19 décembre 2016 à 12h00.**

Toute abstention exprimée ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

L'indication de deux votes contradictoires en regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.